



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction de l'Education, de la Jeunesse et
des Sports

Service gestion des collèges et
interventions scolaires

Affaire suivie par : Ingrid MERCURIN
Poste: 76.70

2011-CP-3786

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 1 juillet 2011

**COLLÈGES PUBLICS ET ÉTABLISSEMENTS INTERNATIONAUX :
I DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT
II SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES D'INVESTISSEMENT**

Politique sectorielle : Enseignement	
Secteur d'intervention : Enseignement du second degré	
Programme : Action en faveur des collèges publics	
Dépenses de fonctionnement	
Données financières	CP 2011
Montant actualisé	17 194 795 €
Montant déjà engagé	16 171 388 €
Montant disponible	1 023 407 €
Montant réservé pour ce rapport	72 813€

Politique sectorielle : Enseignement	
Secteur d'intervention : Enseignement du second degré	
Programme : Action en faveur des collèges publics	
Dépenses d'investissement	
Données financières	CP 2011
Montant actualisé	7 522 310 €
Montant déjà engagé	5 113 320 €
Montant disponible	2 408 990 €
Montant réservé pour ce rapport	81 814 €

I - Dotations complémentaires de fonctionnement :

Dans le cadre de la délégation qui vous a été donnée le 22 octobre 2010 pour procéder aux ajustements des dotations de fonctionnement 2011 allouées aux collèges publics, je vous propose de statuer sur l'engagement d'une somme de **72 813 €** en faveur des collèges suivants :

1 Frais de déménagement-manutention dans le cadre d'opérations de reconstruction, restructuration-réhabilitation : 37 033 €

Collège Pierre de Nolhac à Versailles :

La Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) de l'établissement doit être transférée au collège Maryse Bastié à Vélizy-Villacoublay à la rentrée de septembre 2011. Le matériel de cette SEGPA sera redéployé sur la SEGPA de Vélizy et celle du collège d'Aubergenville. Le coût de cette opération de déménagement est estimé à **7 033 €**, que je vous propose d'affecter à l'établissement.

Collège Paul Bert à Chatou :

Les travaux de réhabilitation de ce collège doivent débiter cet été. L'opération nécessite plusieurs transferts de matériel dont le coût n'est pas encore fixé. Cependant, je vous propose d'affecter au collège une somme de **30 000 €** représentant un acompte sur ces opérations de déménagement, par référence au coût d'opérations similaires ; des attributions complémentaires vous seront proposées ultérieurement dès le résultat connu de la mise en concurrence effectuée par l'établissement.

2 Frais de Viabilisation : 13 710 €

Collège Flora Tristan à Carrières sous Poissy :

Lors du calcul de la dotation de fonctionnement 2011, la prévision de dépenses pour le poste eau de ce collège était erronée. En conséquence, je vous propose de lui attribuer une dotation complémentaire de viabilisation de **1 400 €** à ce titre, portant de 1 960 € à 3 360 € les dépenses prévisionnelles 2011 de l'établissement à ce titre.

Collège Jean Zay à Verneuil sur Seine :

Dans le cadre des relevés de consommation réguliers effectués par le collège, il a été constaté, en début d'année, une fuite sur le réseau d'eau. La réparation a été depuis effectuée sous maîtrise d'ouvrage du Département ; cependant cette fuite a généré une consommation supérieure de 7 700 m³ à celle habituelle de l'établissement sur la période de juin 2010 à avril 2011 (1 200 m³). Elle a entraîné une facturation de 31 112 € contre 4 416 €. Un dégrèvement de 18 777 € ayant été obtenu par l'établissement, je vous propose de lui régler le surcoût ainsi facturé de **7 900 €**.

Collège Claude Debussy à Saint Germain en Laye :

Ce collège et le lycée Jeanne d'Albret utilisent pour la pratique de l'Education Physique et Sportive les gymnases situés au sein des deux établissements. Une convention régit les règles d'utilisation et les participations versées au titre de la viabilisation et de l'entretien des équipements. Ces dépenses étant réparties au prorata des effectifs scolarisés (collégiens/lycéens), la charge nette pour le collège Claude Debussy s'établit à **4 410 €** que je vous propose de régler à cet établissement.

3 Compensation tarifaire : 21 220 €

Pendant les travaux de réhabilitation de la demi-pension du collège **Claude Debussy à Saint Germain en Laye**, les repas ne peuvent pas être produits sur place par la société en charge de la restauration et doivent être livrés en liaison froide. Je vous propose d'allouer à l'établissement la

somme de **21 220 €**, correspondant au surcoût de cette prestation pendant la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2011, sur la base d'une compensation de 0,60 € par repas.

4 Frais de transport sur les sites d'Yvelines Campus : 350 €

Dans le cadre du dispositif « Yvelines Campus », une aide aux frais de transport est allouée aux établissements publics participant aux activités organisées pendant les vacances scolaires. Le **collège Ariane à Guyancourt** a produit ses justificatifs de transport pour sa participation en avril 2011. Je vous propose de lui verser la subvention correspondante, soit **350 €**.

5 Dotation spécifique en faveur des classes de troisième à option découverte 3h : 500 €

Le Conseil Général, par délibération du 27 avril 2007 confirmée le 22 octobre 2010, a décidé d'apporter aux collèges ayant une classe de 3^{ème} à option découverte professionnelle (3 heures/semaine), une aide plafonnée à 500 € par an sous condition de production du projet pédagogique correspondant.

Je vous propose d'attribuer une subvention de **500 €** au **collège Paul Bert à Chatou** afin de lui permettre de concrétiser son projet pour la présente année scolaire et de faire face notamment aux déplacements des élèves en découverte de milieux professionnels.

II – Subventions complémentaires d'Investissement :

1 Renouvellement matériel et mobilier : 9 700 €

Dans le cadre de la délégation qui vous a été donnée le 4 mars 2011 pour procéder aux affectations complémentaires relatives à l'équipement des collèges publics, je vous propose de statuer sur l'engagement d'une somme de **9 700 €** en faveur du collège Claude Monet à Carrières sous Poissy.

Ce collège sollicite une subvention pour le remplacement du mobilier de la demi-pension dont le coût est évalué à 19 406 € ; compte tenu du niveau des fonds de réserves de l'établissement, je vous propose de participer à hauteur d'environ 50% au financement de ce projet.

2 Dotation pour travaux : 72 114 €

Dans le cadre des dispositions arrêtées par la Commission Permanente du 3 mars 2011, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, l'engagement d'une somme **72 114 €** en faveur des collèges suivants :

Collège François Rabelais à Beynes : 35 000 €

En prévision des mouvements de postes devant intervenir à la prochaine rentrée, il est nécessaire de procéder à une remise à niveau des deux logements de fonction de type F5 et F4, restés inoccupés depuis une dizaine d'années et affectés par nécessité absolue de service au principal et à la gestionnaire. Le montant total des travaux est estimé à 46 838 €.

Je vous propose donc d'allouer à l'établissement une dotation complémentaire d'un montant de 35 000 €, le collège prenant en charge le solde de cette dépense soit 11 838 €

Collège Guillaume Apollinaire à Plaisir : 13 411 €

L'établissement doit procéder aux réparations d'une porte coupe-feu défectueuse et à la reprise de canalisations sous la ligne de self.

De plus, en prévision des mouvements de postes devant intervenir à la prochaine rentrée, il est nécessaire de procéder à une remise à niveau du logement de fonction de type F5, qui n'a pas fait l'objet de travaux lors

du précédent mouvement et qui est affecté par nécessité absolue de service au principal. Il est à noter que le bâtiment des logements de fonction n'a pas été touché lors de la réhabilitation du collège.

Le coût total pour ces 3 interventions est estimé à 13 411 € que vous propose d'attribuer au collège.

Collège Le Rondeau à Rambouillet : 13 317 €

Je vous propose d'attribuer à cet établissement une somme de 13 317 €. Cette dotation complémentaire d'investissement permettra la réalisation de travaux de mise en conformité de l'ascenseur datant de 1994 conformément à la réglementation.

Collège Magellan à Chanteloup-les-Vignes : 6 011 €

Je vous propose d'attribuer à cet établissement une somme de 6 011 €. Cette dotation complémentaire d'investissement permettra la réalisation de travaux de mise en conformité de l'ascenseur conformément à la réglementation.

Collège Jean Racine à Viroflay : 4 375 €

L'établissement souhaite mettre en place un accès automatisé à la demi-pension, il est donc nécessaire de procéder au câblage du bâtiment. Le coût de cette opération est estimé à 4 375 € que je vous propose d'allouer au collège.

Lycée International de Saint germain en Laye :

La réalisation de diverses opérations avait été programmée par l'établissement sur la subvention pour travaux de 90 000 € allouée par délibération du 3 mars 2011. Cependant, certaines d'entre elles devant être prises en charge par le Département, la subvention ne sera pas utilisée dans son intégralité. L'établissement demande donc à réaffecter une partie de sa subvention pour réaliser l'équipement de son centre de documentation et d'information. En conséquence, je vous propose de procéder à titre exceptionnel à la réaffectation de 20 000 € à cette nouvelle opération.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :